



Le parkour face au défi associatif

Le parkour reste identifié aux « Yamakasi »,
ces acrobates urbains popularisés par le cinéma.

Mais « l'art du déplacement » veut aujourd'hui
se défaire de cette image et être reconnu comme une
discipline sportive à part entière. Certains rêvent
même d'une fédération agréée par le ministère...

SE FÉDÉRER OU REFUSER TOUTE CONTRAINTE ?

L'art du déplacement à la croisée des chemins

Le parkour (1) n'est pas seulement l'apanage de quelques adeptes refusant toute entrave à leur liberté. Il se pratique aussi en gymnase, à horaires fixes, avec un encadrement diplômé. Mais franchir le pas n'est pas simple.

Marseille, un soir de décembre. La nuit est tombée sur le quartier de la Capelette, les habitants sont rentrés chez eux, les magasins ont tiré leur rideau. Seul le gymnase est en pleine activité. Derrière une porte, des boxeurs s'entraînent sur des rings. Derrière une autre, de jeunes filles en collant et justaucorps s'affairent autour de poutres, trampolines, barres fixes et parallèles. À côté d'elles, sur des tapis, une quinzaine de garçons échauffent

consciencieusement leurs articulations puis effectuent des séries d'abdominaux. En survêtement et chaussettes, ils n'ont pas vraiment le look de gymnastes. Et pour cause : ce sont des « traceurs », c'est-à-dire qu'ils pratiquent le parkour.

UNE DISCIPLINE NÉE PRÈS D'ÉVRY

Un nouveau sport ? Pas tout à fait. Cette discipline qui utilise les éléments du décor urbain comme autant d'obstacles à franchir par des

sauts, des escalades ou des acrobaties, est née à la fin des années 1980 à Lisses, près d'Évry (Essonne), autour du charismatique David Belle. «*Avec un groupe de copains, David Belle avait créé le collectif des Yamakasi. Mais quand en 2001 ceux-ci ont été sollicités par Luc Besson pour tourner dans un film, il y a eu scission et David Belle n'a pas voulu y participer. Il estimait que sa discipline n'était pas suffisamment aboutie et ne souhaitait pas la voir dénaturée. Certains sont alors partis de leur côté sous le*

« YAMAKASI » ET « BANLIEUE 13 », C'EST DU CINOCHÉ

Pratique anonyme de quelques jeunes gens de la grande banlieue sud de Paris, le parkour s'est spectaculairement invité dans notre imaginaire en avril 2001 avec le film «Yamakasi» (1) d'Ariel Zeitoun, produit par Luc Besson. Le synopsis, dans lequel on peut voir des clins d'œil aux «Sept samouraïs» ou aux aventures des Quatre Fantastiques, les superhéros de Marvel Comics, parle de lui-même : «*Les Yamakasi sont sept jeunes de banlieue qui ont créé leur propre discipline : l'art du déplacement. Ils bravent tous les dangers, mais s'assurent de garder un mental fort. Ils escaladent les immeubles, effectuent des sauts vertigineux... Chacun des membres possède sa spécialité : Baseball est un lanceur d'élite ; l'Araignée, aidé de son feeling, se déplace tel le héros de bandes dessinées ; la Belette est une véritable anguille ; Zicmu puise son énergie dans la musique ; Rocket est aussi rapide qu'une fusée... Les jeunes les admirent et essayent de les imiter. Un jour, un accident se produit : un garçon cardiaque veut faire*



comme les Yamakasi en escaladant l'arbre de son école mais il tombe et son cœur lâche. À l'hôpital, le docteur trouve un cœur mais il coûte 400 000 francs. Les sept Yamakasi vont alors cambrioler les chirurgiens pour payer les frais médicaux...» Côté casting, les rôles de Baseball et L'Araignée sont interprétés par Chau et Williams Belle. Trois ans plus tard, Luc Besson reprend le filon avec «Banlieue 13», où cette fois c'est leur cousin David Belle qui endosse le rôle de Leito : «*Paris 2010. Un mur d'isolement entoure les cités ghettos de la banlieue. Les gangs y règnent en maîtres absolus. Une bombe est dérobée par le gang le plus puissant de la banlieue 13. Damien, officier d'une unité spéciale de la police, et Leito, habitant de la cité, ont 23 heures pour la retrouver et la désamorcer...»* Un second volet, «Banlieue 13, l'utimatum» est sorti en salles en 2009 sur une trame voisine. ● Ph.B.

(1) Nom inspiré d'un mot de lingala (langue bantoue parlée au Congo) signifiant «homme fort par le corps et par l'esprit».



nom de "nouveaux Yamakasi", ont tourné le film puis déposé leur propre marque: "l'Art du déplacement". David Belle a continué de son côté en créant lui aussi sa marque, le "parkour", et est devenu chorégraphe et coordinateur de cascades pour le cinéma. Enfin, Sébastien Foucan, qui au départ était resté avec David Belle, a ensuite quitté la France pour l'Angleterre où il pratique le "free-running", traduction anglo-saxonne du parkour» décrypte Florian Busi, président de l'association clermontoise Central Parkour et secrétaire général de la FIFPK, Fédération internationale pour la formation du parkour (2).

Mais cette histoire, nourrie de rivalités et débouchant parfois sur des querelles de chapelles, n'intéresse guère nos jeunes traceurs marseillais, occupés à courir, sauter et rouler sur les tapis du gymnase de la Capelette. Quentin, 13 ans, le benjamin du groupe, vient de réussir à franchir un plinth en mousse grâce à un superbe saut de chat. «C'est un saut de base du parkour: on pose les mains sur l'obstacle, on passe le corps entre les bras et on atterrit sur les pieds. On peut aussi faire le saut de chat inversé: d'abord les jambes et ensuite les mains» explique le jeune collégien avec un ton d'expert. «Le parkour possède ses propres techniques mais il en emprunte aussi à l'athlétisme pour la course, à l'escalade pour le franchissement de murs ou d'arbres, et à la gymnastique pour certaines figures.

Il est également proche des arts martiaux dans sa dimension de maîtrise du corps et du mental» souligne Cédric Martin, responsable de l'association Re-Création, qui a fondé avec Antoine Barbier, président de l'association de parkour PK13 (tous deux possèdent un master en Staps), une école de parkour qui compte aujourd'hui une cinquantaine de licenciés (3).

AVEC L'UFOLEP À MARSEILLE

Ceux-ci ont rapidement sollicité l'Ufolep pour les accompagner dans leur démarche. «Le parkour ne possédant pas de fédération reconnue, afin d'augmenter nos chances d'obtenir un créneau en gymnase nous nous sommes tournés vers l'Ufolep, auprès de laquelle Re-Création était déjà affiliée. Celle-ci nous a mis en relation avec le service des sports de la ville de Marseille, qui nous a attribué un créneau d'entraînement hebdomadaire dans ce gymnase. Cette année, nous en avons même obtenu un deuxième», se réjouit Cédric Martin. La mairie, elle, est rassurée d'avoir en face d'elle des interlocuteurs bien identifiés. «Nous apprécions tout particulièrement que le parkour s'organise et se structure au sein d'associations, comme l'ont fait avant eux dans notre ville les pratiquants de roller, de skate ou de BMX. L'adhésion de ces associations à l'Ufolep est aussi pour nous la garantie d'un fonctionnement dans les règles, la sécurité et la responsabilité» confirme Richard Miron, adjoint aux sports de la ville de Marseille.

Les traceurs n'ont en effet pas toujours bonne réputation. Les clichés véhiculés par les films «Yamakasi» ou «Banlieue 13», où les héros escaladent les façades d'immeubles et sautent de toit en toit, sont solidement ancrés dans les esprits... «Au départ, à la mairie certains étaient réticents à ouvrir le gymnase aux pratiquants du parkour et les faire cohabiter avec les petites gymnastes, se souvient Marie Launo, déléguée Ufolep des Bouches-du-Rhône. Ce sont tous des garçons, ils viennent parfois de quartiers difficiles... Comment allaient-ils se comporter? N'allaient-ils pas abîmer le matériel de gymnastique mis à leur disposition?». Mais cette ancienne gymnaste n'a pas lâché l'affaire: «Soutenir des disciplines comme le parkour fait partie des missions de l'Ufolep. Notre vocation n'est pas de nous cantonner au foot ou au basket mais d'essayer de toucher un public que la pratique d'un sport traditionnel, sur un terrain bien délimité, avec un règlement trop strict, peut rebuter. En reconnaissant officiellement le parkour, l'Ufolep permet à des jeunes de pratiquer cette activité ailleurs que dans la rue, en toute sécurité, de bénéficier d'un encadrement professionnel et de la transmission de certaines valeurs. Le jeu en vaut la chandelle.»

De leur côté, les traceurs de l'école de parkour prennent le plus grand soin du matériel de gymnastique gracieusement mis à leur disposition. «Notre objectif est de transmettre



Les jeunes licenciés de l'école de parkour de Marseille.

«Avant de monter cette junior association, on s'entraînait dans la rue, sous le regard souvent très critique des passants. Créer une JA nous a rendus plus crédibles aux yeux des municipalités, qui à partir de là ont accepté de nous laisser accéder à des salles. Cela nous a aussi aidés à nous faire connaître auprès du grand public, de montrer qu'on n'était pas des voyous dégradant tout autour de

poste ! Ils m'ont expliqué que c'était interdit pour des raisons de sécurité. Alors j'ai tout remis en place et on a fait notre entraînement sur le parcours de santé, même si ce n'est pas idéal» raconte l'adolescent, d'autant plus ennuyé que sa mère est policier municipal... «L'année prochaine, promet-il, je passerai mon diplôme d'éducateur sportif et créerai une association de parkour (4). Au moins, on pourra pratiquer en toute légalité. Et peut-être passer dans le journal pour expliquer aux gens qu'on ne fait rien de mal, seulement du sport...» ● ISABELLE GRAVILLON

► aux jeunes des valeurs de respect. Respect de soi et de son corps, en prenant soin de l'échauffer, de l'étirer, de le renforcer musculairement, mais aussi respect d'une hygiène de vie concernant l'alimentation, le sommeil, etc. Respect de l'environnement enfin, lors des entraînements en extérieur : on ne pénètre pas dans les propriétés privées, on ne détériore pas le mobilier urbain» insiste Cédric Martin.

DE L'INTÉRÊT DE CRÉER UNE ASSOCIATION

Et les traceurs eux-mêmes, qu'en disent-ils ? Sont-ils prêts à adhérer à des associations ? Comme le skate, avec lequel il possède quelques affinités, le parkour est né dans la rue et s'apprend le plus souvent en autodidacte, au contact de traceurs plus expérimentés ou en regardant des vidéos sur Internet. Peut-il alors s'accommoder d'une quelconque structuration et d'une officialisation ? «*C'est sûr, le parkour doit rimer avec liberté. Il n'empêche qu'il y a de nombreux avantages à le pratiquer au sein d'une structure officielle*» affirme Léo Rubin, 18 ans, cofondateur il y a quatre ans de la junior association Les Traceurs Chambériens.

nous, et de rassurer les parents. En s'entraînant dans des conditions sécurisées, nous avons progressé et sans doute évité des blessures : tant qu'on ne maîtrisait pas parfaitement un geste en salle, on ne se hasardait pas à le tenter dehors» analyse Léo. Il y a quelques mois, la junior association a été dissoute car son président (Léo lui-même), son secrétaire et son trésorier ont quitté Chambéry pour poursuivre leurs études ailleurs. «Mais, pendant nos quatre années d'existence nous avons fait de nombreuses démonstrations à la Fête de la musique ou la Fête de la Glace, initié des dizaines de jeunes et même représenté le parkour français lors d'une rencontre des cultures urbaines au Maroc» évoque avec un brin de nostalgie le jeune traceur, aujourd'hui étudiant en communication à Paris. Rudy Valdan, lui, a 17 ans et partage sa passion avec ses copains traceurs de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône). Mais sa pratique «sauvage» du parkour lui a occasionné quelques déboires... «Le mois dernier, j'ai voulu déplacer des grosses pierres sur une pelouse publique pour un entraînement. Des policiers sont arrivés et m'ont embarqué au

(1) Précision typographique : les traceurs orthographient le mot «Parkour» avec un P majuscule, considérant celui-ci comme une marque déposée par David Belle. Néanmoins, nous avons choisi d'adopter une présentation «banalisée», avec une minuscule, comme pour tout nom commun définissant une discipline sportive (football, basket, escalade, etc.).

(2) La FIFPP s'affiche aussi sous le nom de «The International Parkour Foundation by David Belle». Une façon de mettre en avant le parrainage du créateur de la discipline, dans le cadre d'une communication ne se limitant pas à l'Hexagone mais souhaitant aussi rayonner à l'international. Quant à l'association Central Parkour, elle revendique une trentaine d'adhérents.

(3) La licence coûte 275 € à l'année. L'activité est encadrée par quatre moniteurs diplômés et chacun des deux créneaux (19 h 30-21 h 30 le mardi et le jeudi) réunit en moyenne une trentaine de pratiquants. Mais l'association Re-Création a un éventail plus large puisqu'elle propose une vingtaine d'activités sportives, urbaines et de pleine nature. Elle a en outre développé un concept d'éco-activités et fut lauréate des Trophées Génération Développement Durable Casal-Sport-Uflep en 2010 (En Jeu 441, décembre 2010).

(4) Dans la perspective de sa majorité prochaine, Rudy Valdan n'a pas mené jusqu'au bout son projet de création d'une junior association sous le nom de «Délivrance». Actuellement, 5 JA pratiquent le parkour : Urban Shadow à Seichamps et Team-Street à Champigneulles (Meurthe-et-Moselle), Son of Street à Évreux (Eure), Urban Spirit à Buc et Ryuufuuma à Maurepas (Yvelines). Retrouvez leur témoignage dans le prolongement à ce dossier proposé par les *Idées en mouvement*, le mensuel de la Ligue de l'enseignement. Peut-être ces juniors associations deviendront-elles un jour aussi fameuses que les formations les plus représentatives du milieu comme Parkour Paris (des émules de David Belle), PK Lisses, UM Team (dans le Nord) ou Parkour 13sang40 (à Miramas, Bouches-du-Rhône).

DAVID BELLE, « PARKOUR » PERSONNEL

L'histoire de «l'inventeur» du parkour est celle d'un gamin de Fécamp d'abord élevé par son grand-père, ancien Pompier de Paris. Le petit David est très tôt inscrit à un cours de gymnastique. Mais plus que tout il aime bouger et même flirter avec le danger. Dès qu'il voit un rocher, un arbre, le toit d'un cabanon, il faut qu'il grimpe dessus. Sans cesse, il monte sur les rebords des fenêtres, se suspend aux balcons. «*Je ne sais pas exactement pourquoi je faisais tout ça, mais quelque chose m'y poussait*» raconte-t-il dans son autobiographie (1). Quand à 14 ans il s'installe à Lisses (Essonne) pour vivre avec sa mère, il continue la gym et fait de l'athlétisme en club. Mais cet enseignement «dans des salles chauffées, avec des tapis pour nous protéger» est un peu trop «académique» à son goût. Alors, à défaut des arbres et rochers de Normandie, il

continue ses acrobaties au cœur de sa banlieue. À cette époque, il échange beaucoup avec son père, qui lui raconte son enfance dans une école d'enfants de troupe au Vietnam, et la manière dont il se relevait la nuit pour aller courir dans la forêt, grimper aux arbres, faire des sauts, des tractions. Une façon de survivre, de s'endurcir, afin de ne plus jamais subir ni violence ni sévices. «*Un mot revenait souvent dans ses récits : le parcours du combattant ou d'autres parcours qu'il avait développés lui-même. Au fil des discussions avec lui, quelque chose était en train de se dessiner dans ma tête et c'est là que l'aventure du parkour a vraiment commencé...*» Le parkour, pour David Belle, est une philosophie aux accents mystiques, un «parcours de vie» devenu marque déposée. ● I.G.

(1) «David Belle, Parkour», éd. Intervista, 2009.



« À Lisses, le parkour a droit de cité »



Si David Belle est le prophète du parkour, la ville de Lisses, près d'Évry (Essonne) en est la Mecque. Entretien avec Sébastien Toupy, responsable du service des sports, qui souhaite que la discipline reste fidèle à ses valeurs d'origine.

Sébastien Toupy, le parkour fait-il partie de l'identité de la ville de Lisses ?

Le parkour appartient au patrimoine lissois ! C'est une fierté pour une petite ville de 7 000 habitants d'être l'endroit où l'histoire de cette discipline a commencé. Beaucoup de traceurs considèrent Lisses comme un passage obligé, un lieu de pèlerinage. Chaque année, des centaines de pratiquants d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de Pologne, de Suède, d'Asie et même d'Amérique du Sud viennent chez nous pour s'entraîner et découvrir les quartiers, les immeubles et bâtiments qu'ils ont vus sur Internet. Le parkour développe une activité économique auprès des hôtels, des restaurants et des commerçants, et donne l'image d'une ville jeune et dynamique.

La ville a-t-elle toujours considéré le parkour d'un œil aussi bienveillant ?

Il est vrai qu'au début ce n'était pas évident, ni pour la municipalité ni pour les habitants qui ne comprenaient pas trop ces jeunes qui sautaient un

peu partout ! Quand la nouvelle équipe municipale est arrivée en 2001, elle a eu à cœur d'aider au développement de ce sport en toute légalité et sécurité. On a soutenu les traceurs pour qu'ils se structurent en associations, on leur a donné des subventions pour exister, on a mis à leur disposition des équipements sportifs pour leurs entraînements et leurs stages, on les a sollicités pour des démonstrations. Personnellement, cela n'a pas été très compliqué de dialoguer avec les traceurs, de travailler ensemble : j'ai grandi avec eux, j'ai toujours vu David Belle et ses copains s'entraîner, ils font partie de notre paysage ! Aujourd'hui, les associations lissaises de parkour participent aux manifestations organisées par la municipalité, elles sont devenues des acteurs crédibles de la vie sportive locale.

Et avec les habitants, la cohabitation se passe bien ?

Oui, car les traceurs sont particulièrement respectueux de l'environnement urbain. Par exemple, ils repeignent eux-mêmes régulièrement les murs des bâtiments sur lesquels, en raison de sauts à répétition, la gomme de leurs chaussures laisse des traces noires. Cela montre bien la mentalité exemplaire de ce sport ! Pour des raisons de sécurité, nous avons posé des panneaux « interdit d'escalader » sur certains bâtiments publics stratégiques (gymnase, école, centre de loisir) : ils apparaissent dans de nombreuses vidéos et

certains traceurs peuvent être tentés de venir reproduire certains exploits sur place. Mais en général, la répression n'est pas nécessaire, le dialogue et la prévention suffisent.

Souhaitez-vous que le parkour se structure encore davantage ?

La création d'une Fédération française de parkour, la mise en place de formations et de diplômes reconnus par l'État permettraient une meilleure visibilité de ce sport pour le grand public, les médias et surtout les municipalités, car certaines sont encore très méfiantes. En revanche, il ne faudrait surtout pas introduire dans le parkour une dimension compétitive qui pourrait être très néfaste. Pour l'instant, cette discipline a la chance de ne pas être marquée par des bagarres, des insultes entre équipes et supporters comme on le voit pour d'autres sports. Inutile de lui faire courir ce risque !

On parle d'un grand projet à Lisses autour du parkour, qu'en est-il ?

En collaboration avec David Belle, la ville de Lisses a en effet le projet de créer sur son territoire la « Parkour City », un lieu unique au monde s'étendant sur plusieurs hectares et offrant aux traceurs des équipements adaptés pour s'entraîner en intérieur et en extérieur. Le dossier est prêt, reste à trouver des financements. Alors avis à ceux qui seraient prêts à investir ! ● RECUEILLI PAR I.G.

FACE AUX MÊMES OBSTACLES QUE LES AUTRES SPORTS URBAINS

« Avant, les gamins grimpait aux arbres ; aujourd'hui ils grimpent sur des abribus » résumait en décembre 2009 un participant des « États généraux des sports urbains ». Avec le BMX, le double-dutch, le skate, le roller, etc., le parkour faisait partie de la dizaine de disciplines conviées par la secrétaire d'État aux Sports de l'époque, Rama Yade, à expliquer les obstacles qui brisaient leur développement, et notamment leur refus partagé du modèle compétitif classique, une posture peu en adéquation avec l'organisation du sport en France.

Un autre problème est leur relation souvent difficile avec les institutions locales. S'agissant en particulier du parkour, le rapport établi à l'occasion des États généraux au sein du ministère soulignait que, « compte tenu du caractère extrêmement exigeant de cette discipline, le maire d'une commune sera tout

à fait réticent à laisser se développer une structure consacrée à l'art du déplacement en craignant l'engagement de sa responsabilité dans le cas d'un éventuel accident ».

Le parkour se retrouvait aussi dans les trois grandes revendications communes aux sports de rue. Premièrement, le financement : n'étant pas structurés au sein d'une fédération agréée, ces sports sont difficilement éligibles à des subventions. Deuxièmement, l'absence de formation reconnue, particulièrement pénalisante dans une pratique comme le parkour où la sécurité est essentielle. Troisièmement, le manque de structures d'accueil. Difficile en effet pour des pratiques non codifiées de réclamer des créneaux horaires dans des gymnases déjà occupés par des sports « classiques » comme le hand, le basket ou le volley... Ce qui n'est plus tout à fait vrai, à Marseille tout au moins. ● PH.B.

L'UFOLEP ET LES ACTIVITÉS ÉMERGENTES

Le parkour, un cas d'école

En accompagnant la structuration du parkour, l'Ufolep est fidèle à sa vocation d'accueillir toutes les disciplines et tous les publics.

Les rapports entre les activités sportives dites émergentes et les institutions et fédérations sportives qui composent le monde sportif sont souvent marqués par la méfiance ou l'incompréhension et butent régulièrement sur des obstacles que l'on pourrait qualifier de « culturels ». En effet, présentes en France depuis une trentaine d'années, les sports urbains refusent ou minimisent les aspects compétitifs, tandis qu'ils revendiquent leur liberté et l'appropriation de l'espace urbain. Ils ajoutent à cela un goût prononcé pour les sensations fortes.

BLOCAGES

Ceci explique que, mis à part quelques exceptions, ils se soient développés hors du cadre institutionnel et fédéral classique. Ils n'en touchent pas moins un nombre de pratiquants qui va croissant, même s'ils ne semblent trouver de relais qu'àuprès du secteur

machand ou médiatique. Parallèlement, de nombreux équipements sportifs comme les skate-parcs ont vu le jour, aussi bien en milieu urbain que rural. En termes de fréquentation, le bilan est toutefois mitigé et aujourd'hui le nombre de ces équipements stagne. Avec le recul de quelques années, il apparaît aussi que, logiquement, les structures qui fonctionnent le mieux sont celles qui ont dès le départ associé aux pouvoirs publics des pratiquants ou des référents locaux de ces activités, tant pour l'élaboration que pour la gestion ou l'animation des lieux.

L'exemple du parkour est particulièrement intéressant dans le sens où son développement met en évidence des blocages qui, pour certains, sont spécifiques à la perception et aux représentations des activités sportives de la part des institutions et des grandes fédérations sportives, l'Ufolep y compris.

Né en France, pensé et réfléchi par de jeunes

français – qui, dans les textes fondateurs, se réfèrent par exemple à doctrine hébertiste du début du XX^e siècle et à sa « méthode naturelle » forgée en opposition à la gymnastique suédoise et à la codification sportive ! –, cette discipline trouve peu d'écho auprès des collectivités locales ou du mouvement sportif. Seules des marques de sportswear ou de boissons énergisantes l'accompagnent en utilisant son image.

Le paradoxe est que, dans le même temps, l'activité se développe dans des pays tels que les États-Unis, l'Angleterre ou le Japon. Là, elle est mieux accompagnée par des institutions qui s'appuient sur ce type de sports pour, d'une part, mobiliser et toucher un très large public de non licenciés (et pas seulement des jeunes), et, d'autre part, donner d'elles-mêmes une image plus dynamique. L'écho médiatique est à la mesure de cet intérêt, et les pratiquants étrangers ne rêvent que d'une chose : pratiquer cet « art du déplacement » dans la ville il est né, un peu comme un pèlerinage...

STRUCTURE-RESSOURCE

Même l'Ufolep qui, en vertu de son caractère multisports, aurait pu accompagner plus facilement que d'autres cette activité et ses acteurs, a eu du mal à la prendre en compte. Ce sont des questions d'assurance et l'obligation d'éditer un règlement technique – afin notamment que des juniors associations puissent pratiquer en toute sécurité – qui ont conduit notre fédération à rencontrer les associations référentes de ce sport. La mise en place de cet outil a fait ressortir de nombreux besoins et donnera lieu prochainement à la création d'outils pédagogiques (notamment des formations d'animateurs et de formateurs), méthodologiques (en lien avec la construction d'équipements sportifs et la gestion de l'activité) et règlementaires.

La démarche engagée avec le parkour pourra peut-être servir d'exemple pour la prise en compte, par notre fédération et par l'ensemble de ses échelons déconcentrés, d'autres activités

TROIS BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE PARKOUR

Pour son propre rayonnement, l'Ufolep a elle-même tout intérêt à accompagner de nouvelles disciplines comme le parkour.

- Premièrement, de par sa tradition d'éducation populaire, l'Ufolep a toujours accompagné des pratiques innovantes qui, en outre, permettent à notre fédération d'être en phase avec son époque et de contribuer au renouvellement de la vie associative. Au-delà du fait d'accompagner une nouvelle discipline, il s'agit en effet d'encourager des nouveaux modes de pratiques associatives qui se développent aujourd'hui en dehors de nos réseaux.
- Deuxièmement, en vertu de son histoire et de la reconnaissance dont il jouit, notre réseau est tout à fait légitime pour accompagner, valoriser et positionner ce type d'activité auprès des institutions et des pouvoirs publics, en dissipant les préjugés qui s'attachent à ses pratiquants et pénalisent leurs activités. Nous leur permettons ainsi de sortir de la seule logique de l'organisation d'évènements promotionnels et d'investir pleinement la vie associative, à tous les échelons.
- Troisièmement, notre fédération élargit l'éventail des disciplines qu'elle accueille et ouvre son réseau à de nouveaux bénévoles et dirigeants associatifs. ●



Entraînement de l'école de parkour de l'association Re-Création, gymnase de la Capelette, Marseille.

dites « émergentes ». Nous nous positionnons en effet comme intermédiaire et structure-ressource, avec pour priorité le développement de l'activité et des compétences en lien avec celle-ci. La logique fédérative viendra dans un second temps.

La prise en compte de ce genre de pratique, qui se caractérise notamment par sa volonté de se développer hors du modèle pyramidal

et compétitif classique, permettra à l'Ufolep d'assoir sa crédibilité et sa légitimité aussi bien dans le domaine des pratiques sportives pour tous que sur la question du renouvellement des pratiques associatives, en permettant notamment aux jeunes de s'investir dans des réseaux associatifs structurés. Des réseaux qui, aujourd'hui, les mettent de côté malgré eux, piégés par des fonctionnements et des

représentations de ces activités et de leurs pratiquants parfois en totale contradiction avec la vocation même d'un mouvement comme le nôtre, à savoir la prise en compte de tous les publics et de tous les modes de pratiques. ●

ADIL EL OUADEHE, CHARGÉ DE MISSION
aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE EST-ELLE ENVISAGEABLE ?

Faut-il aussi aller plus loin que la pratique au sein d'associations et créer une véritable « Fédération de parkour » ? Les avis sont nuancés.

Cédric Martin, association Re-création: « *Ce n'est pas une priorité. Le plus important est que tous ceux qui souhaitent pratiquer le parkour dans de bonnes conditions puissent le faire. Le cadre associatif, avec le soutien éventuel d'une fédération comme l'Ufolep, le permet localement. Outre l'école de parkour, nous avons pu développer des actions visant à rendre accessible cette discipline à un public plus large et plus varié socialement. À l'heure actuelle, je ne vois pas ce qu'une fédération apporterait de plus. Ayant moi-même été vice-président de la Fédération des sports urbains, je sais également les énormes difficultés auxquelles on se heurte quand on veut créer une nouvelle fédération. »*

Sidney Grosprêtre, président de la Fédération de Parkour, master en Staps et enseignant à la faculté de sport de Dijon: « *Sous le nom PKIA, Parkour inter associations, notre collectif organisait au niveau national des événements et des rencontres entre les associations membres. En changeant de nom et en devenant Fédération de Parkour, nous souhaitons passer à la vitesse supérieure : notre objectif est de mettre en place de vraies formations, des diplômes, et*

à terme devenir une fédération autonome, reconnue par le ministère des Sports. Je pense que le parkour a droit à son indépendance et à sa propre structure fédératrice. Un partenariat avec l'Ufolep n'est en revanche pas à exclure. »

Florian Busi, secrétaire général de la FIFPK: « *La structure fédérale n'est cohérente que si elle obéit à la définition d'un sport tel que l'entend le ministère des Sports, c'est-à-dire si l'activité possède une connotation compétitive. Or ce n'est pas le cas pour le parkour, qui par essence est non compétitif – ainsi l'a voulu David Belle – et fondé sur le partage et l'entraide. Même s'il est intéressant de travailler à la mise en place d'une structure nationale représentative du parkour – ce que nous faisons de concert avec la FPK –, je vois donc mal comment elle pourrait à court terme être officiellement reconnue comme fédération à part entière par le ministère. Voilà pourquoi, dans un souci d'efficacité, la FIFPK travaille main dans la main avec l'Ufolep nationale et la FPK pour éditer des documents définissant le parkour, en poser les bases techniques, et bientôt j'espère mettre en place des formations. Sinon, pour préciser ma position quant à la question de la compétition, nous ne l'excluons pas non plus et travaillons dessus avec la FPK afin de permettre une pratique ouverte à tous, toutes sensibilités confondues, mais dans le respect des valeurs fondatrices de la discipline. »* ●